

## Journal d'informations municipales de **CHÂTILLON-EN-DIOIS** Châtillon-en-Diois, Mensac, Menée, Archiane, Bénévise, Les Nonières

### **Fête de la Science 2020 : Les robots sont à la bibliothèque de Châtillon !**

**Mercredi 23 septembre**, nous avons décoré la vitrine de la bibliothèque avec des robots ... en carton !

**Dimanche 27 septembre matin** quelques lecteurs ont partagé la lecture de pages de romans dont les héros sont des intelligences artificielles. Ces livres

sont particulièrement intéressants à notre époque où l'intelligence artificielle commence à envahir notre vie sans que nous nous en rendions toujours compte !

### **À ne pas manquer ! Mercredi 7 octobre à 14h salle des fêtes Henri Kubnick**

Jean-Charles Maillol ( Chargé de Mission, Communication, Relation École-Entreprise. Ensemble scolaire St Louis de CREST) propose une conférence-atelier "*dialogue avec l'intelligence artificielle*" et fera des démonstrations de l'usage de robots NAO et de robots haptiques.

En raison des consignes sanitaires, les places seront limitées et il est conseillé de réserver.

Animation en partenariat avec le CLEVOS.

Des livres sur ces sujets sont disponibles à la bibliothèque, 3 rue du Reclus, ouverte les :

mardi de 16h à 18h

mercredi de 14h à 16h

vendredi de 10h30 à 12h

dimanche de 10h30 à 12h

Contact : [bibliotheque@mairie-chatillonendiois.fr](mailto:bibliotheque@mairie-chatillonendiois.fr)  
ou 04 75 21 25 64.

## **Dialogue avec l'intelligence artificielle**

Jean-Charles Maillol

**Mercredi 7 octobre 14h**

**Châtillon-en-Diois**

*Salle des fêtes Henri Kubnick*

### **Ateliers**

Dialogue avec  
des robots Nao

Démonstration de  
robots haptiques

**Gestes barrières,  
masque obligatoire**

### **Vente de livres et atelier "Comment booster son cerveau"**

le 25 octobre

Vente de livres de 9h à 18h

Ateliers : 10h30 -12h ou 14h30 -16h

La bibliothèque municipale (gérée par l'Association Châtillon Livres et Rencontres) organise une vente de livres le dernier dimanche d'octobre.

Dans le cadre de la saison culturelle de la médiathèque départementale, vous pouvez participer à un atelier "*booster son cerveau*", pour découvrir comment fonctionne la mémoire.

Places limitées, inscription conseillée :

courriel : [bibliotheque@mairie-chatillonendiois.fr](mailto:bibliotheque@mairie-chatillonendiois.fr)  
ou tél. 04 75 21 25 64

Respect des gestes barrières, venez avec votre masque !

## **Compte Rendu du Conseil municipal du jeudi 06 août 2020**

**Sont présents :** Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean Louis PETTITDEMANGE, Michel CORREARD, Marielle BARNIER, Patrick BEGOUD, Grégory BONNIOT, Yolande CHAIX, Jean-Philippe GENIN, Philippe GUDIN, Huguette MAILLEFAUD, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Frédéric SAUVET

**Représentés :** Sylvie FAVIER, Florent MARCEL, Bernard RAVET

**Secrétaire de séance :**

Jean Louis PETTITDEMANGE

### **1) Objet : Réhabilitation et mise en accessibilité mairie -choix des entreprises - DE\_053\_2020**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que, dans le cadre de la consultation des entreprises pour le marché des travaux de réhabilitation et mise en accessibilité de l'hôtel de ville, la procédure réglementaire relative au marché à procédure adaptée MAPA, a bien été réalisée, la situation particulière due au COVID, nous a amené à reporter la date limite de réception des offres.

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> consultation, certains lots ont été infructueux, une 2<sup>e</sup> consultation a été lancée en juillet 2020. Le maire précise que le lot 8 plâtrerie peinture est toujours infructueux, une nouvelle consultation a été faite.

Il indique que les offres ont été analysées par le cabinet ARCHIPAT. Il soumet au conseil municipal le rapport d'analyse des offres et le récapitulatif des entreprises jugées économiquement les plus avantageuses :

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité

*Approuve et valide le choix des maîtres d'œuvre*

*Valide les montants des marchés pour un montant total (tranches 1+2) de 1 743 955.90 € HT, autorise le maire à signer les marchés avec les entreprises et à demander des subventions auprès de la Région, de l'Etat (DRAC) et du Département.*

### **2) Objet : conventions d'attribution de subventions du Département - DE\_055\_2020**

Le maire fait part au conseil municipal du fait que la commission permanente du Département de la Drôme a attribué à la commune des subventions pour :

1- Aménagement d'une cuisine satellite et d'un restaurant scolaire pour un montant de 196 804.00 €

2- Aménagement du viol du temple pour un montant de 65 138.00 €

Il donne lecture des conventions d'attribution de subventions d'investissement qui définissent les conditions générales de la participation financière du Département et les obligations de la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions d'attribution de subventions pour :

1- Aménagement d'une cuisine satellite et d'un restaurant scolaire pour un montant de 196 804.00 €

2- Aménagement du viol du temple pour un montant de 65 138.00 €

### **3) Objet : création d'un escalier**

Suite aux travaux d'assainissement au Nonières, il est nécessaire de faire des escaliers dans une ruelle assez pentue. Deux devis ont été demandés :

Ent. Chaffois pour un montant de 17 902.20 € HT

Ent. Begoud pour un montant de 15 045.86 € HT

Le conseil municipal décidé d'attribuer les travaux à l'entreprise Begoud.

### **4) Objet : Désignation d'un correspondant défense - DE\_056\_2020**

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense » ; cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'État de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens ; le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement ;

L'unique candidat est Monsieur Jacques MALOD

Le conseil municipal désigne M. Jacques MALOD "correspondant défense".

### **5) Objet : création d'un emploi permanent à temps non complet - DE\_058\_2020**

Compte tenu de la mise en place d'un PMS (plan de maîtrise sanitaire), il convient de renforcer les effectifs du service de restauration scolaire.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique (C1), à temps non complet à raison de 7h57 heures hebdomadaires, soit 7h57/35ème, à compter du 01 septembre 2020.

- La création d'un emploi permanent d'adjoint technique (C1), à temps non complet à raison de 19h08 heures hebdomadaires, soit 19h08/35ème, à compter du 01 septembre 2020.

Les agents affectés à ces emplois seront chargés des fonctions suivantes : Mise en place du service cantine en accord avec le PMS, accompagnement des enfants sur le trajet école-cantine, surveillance de la cantine scolaire à la salle des fêtes, relevé de températures, préparation des entrées et fromages, avec découpes le cas échéant, réchauffage des plats, service en salle, vaisselle et nettoyage de la partie cuisine et cantine à la salle des fêtes (suivant les recommandations du PMS)

Les contrats seront alors conclus pour une durée déterminée maximale d'1 an.

Monsieur le Maire est chargé de recruter les agents affectés à ce poste.

*Le conseil municipal, donne son accord pour la création de ces postes.*

#### Divers :

- Une réflexion sera engagée concernant la circulation dans la rue des Rostangs, Colette MOREAU est chargée de réunir une commission.

- Le Maire fait part d'un courrier de la fédération départementale des Chasseurs de la Drôme qui alerte sur le fait que le broyage de la végétation aux abords des stations d'épuration peut, au printemps, entraîner la destruction de nids de canards colverts et d'autres oiseaux liés à la zone humide. Dans ce courrier, il est proposé un partenariat entre la commune et la fédération en lien avec les ACCA pour rendre compte du stade d'avancement de la nidification dans la lagune. Le conseil propose d'étudier une convention.

- Le reprofilage et le goudronnage des routes départementales dans la traversée des hameaux de Benevise et Mensac sont prévus mi-septembre

- Il serait souhaitable d'interdire les vide-greniers permanents.

## Coupes affouagères 2021

Les personnes intéressées doivent s'inscrire **avant le 31 octobre 2020.**

#### Attention :

- L'exploitation sur pied suppose d'avoir la capacité de sortir du bois du dessous de la piste,

- Les arbres et perches à exploiter portent une marque de l'État et le numéro du lot à la peinture,

- Tous les arbres non marqués sont réservés et ne doivent en aucun cas être abattus,

- Les houppiers abandonnés sur la coupe doivent être dégagés,

- Le traînage des bois est interdit sur la piste,

- Les chemins et limites seront nettoyés.

Il faut noter que les coupes seront situées **sur l'ensemble** de la commune nouvelle de Châtillon-en-Diois.

La limite d'exploitation est fixée à fin 2022.

Le prix sera de 100 € le lot de 10 stères.

## 30 août 2020 - Assemblée du secteur Diois du SDED

Élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité syndical du SDED

Le conseil municipal a désigné 2 délégués pour participer à ce vote : Eric Vanoni et Jacques Malod.

À l'issue de 2 votes ont été élus :

M. Noak CARRAU conseiller à BARSAC, suppléant M. Bruno ROBINNE

M. Olivier TOURENG maire de Boulc, suppléant M. Jean-Pierre ROUIT



***Cette élection est l'occasion de faire connaître le SDED.***

Le Syndicat Départemental d'Électricité de la Drôme a été créé par arrêté préfectoral du 27 avril 1964. Il est devenu par arrêté préfectoral le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme. Plus récemment il a adopté la marque nationale initiée par sa fédération, et devient " territoire d'énergie Drôme-SDED" et l'acronyme historique "SDED" demeure avec la signification **Service public Des Energies dans la Drôme.**

Le SDED regroupe l'intégralité des 367 communes drômoises. Il représente aujourd'hui une population de plus de 480 000 habitants.

Principales compétences et activités

:- Organisation et contrôle de la distribution de l'électricité et du gaz

- Maître d'ouvrage unique de tous les travaux d'électrification rurale (renforcement, création ou extension des réseaux)
- Effacement des réseaux en partenariat avec Enedis
- Compétence optionnelle éclairage public
- Production d'énergie renouvelable
- Achat d'énergie pour les collectivités : groupements de commandes
- Acteur départemental opérationnel de la Transition Energétique
- Cartographie numérisée des réseaux -Urbanisme (SIG)

La commune de Châtillon-en-Diois est adhérente à ce syndicat. Le principal projet en cours est la rénovation complète de l'éclairage public du chef-lieu. Les travaux devraient commencer très prochainement.

**1<sup>er</sup> septembre 2020, rentrée des classes**

"Rentrée des classes comme d'habitude", c'est l'impression que l'on a en cette journée ensoleillée. Les enfants se retrouvent et jouent dans la cour. Certains dépensent leur énergie en retrouvant les pneus à faire rouler. Des petits pour lesquels c'est la première rentrée se blottissent dans les bras de leurs parents. On ne sait pas toujours qui est le plus inquiet ! Les "anciens" sont tout à la joie de retrouver leurs camarades.

Comme l'année dernière cette rentrée s'effectue en musique avec nos musiciens, Serge Baude, Sylvie Danez et Alain Minard, accompagnés au chant par Sylvette Martin. Cela contribue à détendre l'atmosphère ; il y a un petit air de fête.

Seuls les masques portés par les parents, les enseignants et les élus présents, le sénateur Bernard Buis, le Maire Eric Vanoni et Martine Vincent adjointe en charge des écoles, indiquent que le

Corona Virus court toujours et qu'il faut prendre des précautions. La directrice Laurène Vivencio rappelle que l'école a pu rouvrir avant l'été pour éviter une trop longue coupure.

Cette année le regroupement pédagogique Châtillon-Menglon accueille 99 élèves, l'école de



Châtillon accueille 76 élèves, 40 en maternelle et 36 pour les CE1, CE2 et CM1. Les élèves de CP et CM2 sont regroupés à Menglon sous la houlette d'Isabelle Chaffois (avec Lauryne Fourres accompagnante d'élèves handicapés).

À Châtillon l'équipe enseignante est nombreuse : Laurence Armand et Anouck Verdet (1/4 temps) pour les TPS, PS, MS et GS de maternelle. Aline Viard pour les PS, MS et GS . Laurène Vivencio et Anouck Verdet (1/4 temps) pour les CE1-CE2, Maryline Guillaume pour les CM1.

L'équipe est renforcée par 3 agents territoriaux (1



ATSEM et 2 adjointes techniques) : Rachel, Émilie et Valérie, une apprentie CAP petite enfance : Amandine, 3 agents en CDD pour la cantine, Evelyne, Murielle et Catherine et 2 accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH) : Marie-Françoise et Marianne.

Cette année l'école a pu conserver toutes ses classes. Les effectifs de maternelle laissent penser

que cela sera le cas dans les années à venir.

### La Cantine scolaire

Les travaux ont commencé dans le hangar du DAB au n°6 de la rue du Reclus. Ces travaux auraient dû se faire au printemps, mais la crise sanitaire est passée par là. En attendant ce nouvel équipement, les enfants sont accueillis à la salle des fêtes Henri Kubnick dans de très bonnes conditions.



La rentrée à Châtillon



La rentrée à Menglon

## 2 septembre 2020 Visite de la chaufferie à bois déchiqueté de Boulc

Olivier Toureng, Maire de Boulc et Veronica Etasse, adjointe, présentent le projet :

Le projet part d'un constat : Boulc est une commune forestière dont 1500 ha sous régime forestier. Mais il existe aussi des petites parcelles privées souvent inexploitées car peu intéressantes en volume pour les exploitants. Un Audit Energétique Global a été conduit sur l'isolation des bâtiments communaux, puis sur la chaufferie.

L'installation de Boulc :

Le silo de stockage du bois déchiqueté est de 50 m<sup>3</sup> apparent (m3ap). Le site est accessible par un gros camion en marche arrière et possède la place pour la manœuvre. Pour la chaudière de 110 kw il faut compter 500 m3ap par an (10 livraisons). Le coût du bois dépend de la distance et du temps de livraison.

L'installation chauffe, grâce à un réseau de chaleur, la Mairie, l'école, la salle des fêtes et la Tune de l'ours. Il y a des pertes de chaleur en ligne qui paraissent un peu élevée. Il n'y a pas production d'eau chaude sanitaire.

Une Gestion technique de la Chaufferie (GTC) a été installée : gestion de l'équipement et des



Trémie de livraison du bois déchiqueté

consommations à distance sur ordinateur.

En période de mi-saison il faut prévoir un chauffage d'appoint (électrique).

*Un tel réseau pourrait être envisagé pour Châtillon*, mais nécessite une étude approfondie quand à la localisation possible de la chaufferie et aux techniques qui permettent d'améliorer le rendement (réseau basse chaleur : 65° au lieu de 95°, ajustement dynamique des températures, sur-isolation des conduites, pompes de circulation à débits variables grâce à un variateur électronique, etc). Par ailleurs l'idéal est que les bâtiments desservis soient très bien isolés.

L'idée est là, mais demande beaucoup de réflexion !

## 4 septembre 2020, Forum des Associations

L'incertitude avait plané : pourra-t-on organiser le forum des associations cette année ? Pour répondre aux contraintes sanitaires, Colette Moreau assistée de Sylvie Veye Chareton ont choisi de l'organiser en plein air sur l'esplanade de la Gare.

Une vingtaine d'associations de Châtillon ou des alentours jusqu'à Die sont présentes. Pour Châtillon, la Gymnastique Volontaire du Haut Diois, Châtillon Arts et Vigne, Fleurs et Fontaines, le Tennis Club, Feuilles volantes, l'Acspade, Châtillon Livres et Rencontres (la bibliothèque) sont présentes.

C'est donc sous un chaud soleil que le public



masqué a pu se renseigner auprès des bénévoles présents. Ce forum est aussi l'occasion de rencontres entre associations !

La municipalité vous donne rendez-vous l'année prochaine et on l'espère sans virus.

## 13 septembre , Fête aux plantes rares

Du soleil, un grand nombre d'exposants, des plantes à foison et pour tous les goûts, la fête annuelle aux plantes rares a connu un grand succès. 1239 personnes sont venues flâner, se renseigner et acheter des plantes. Le beau temps et le souvenir du confinement ont incité les gens à soigner leurs jardins, voire leurs balcons. Les recettes de cette manifestation permettent à l'association Fleurs et Fontaines d'entretenir et renouveler les massifs de plantes grimpantes et couvre-sols du village

botanique de Châtillon. Fleurs et Fontaines gère aussi avec la municipalité le fleurissement du village. Toute cette activité renforce l'attractivité du village et y rend la vie plus agréable. C'est pour cela que l'UCAC (union des commerçants et artisans châtillonnais) a profité de l'occasion pour remettre un chèque de 400 € à cette association particulièrement active, et qui en valorisant le village participe aussi à sa vie économique. Bravo !



## 29 septembre, Marché d'automne

L'habitude est prise : Art'Star anime le village à chaque saison. Un marché vivant et des habitants qui déballetent dans la rue des Rostangs, c'est un village plein de vie que les touristes encore nombreux en cette saison apprécient.



## 19 et 20 septembre, Journées du patrimoine Le journal d'école "L'édelweiss du Glandasse"

La bibliothèque de Châtillon-en-Diois a participé aux journées du patrimoine, dont le thème cette année était l'éducation.

Une quarantaine de personnes sont venues les 19 et 20 septembre feuilleter les reproductions du journal "L'Edelweiss du Glandasse" publié entre 1945 et 1950 par l'école de Châtillon en Diois et son instituteur M. Galland. Ces journaux se sont à l'époque multipliés sous l'égide de l'instituteur Célestin Freinet qui prônait une pédagogie active et participative. Parmi les visiteurs, un des rédacteurs, qui avait une douzaine d'années à l'époque, nous a apporté des précisions intéressantes sur l'élaboration du journal par l'ensemble des élèves de la classe : travail en équipe, choix par vote des sujets, tirage au sort pour choisir celui qui fera la linogravure...

Pour l'occasion, le Journal du Diois avait aimablement prêté du matériel d'imprimerie : un tiroir de casse et quelques accessoires. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque le journal était véritablement imprimé sur une petite presse manuelle. Plus tard



dans les années 60 les journaux d'école furent souvent polycopiés à l'alcool !

**Ces reproductions sont consultables à la bibliothèque.**

**Rappel :** si vous possédez des exemplaires de L'Edelweiss du Glandasse, merci de contacter la bibliothèque qui, au cas où elle ne posséderait pas ces exemplaires, est intéressée pour en faire une copie.



## Dimanche 9 août, secours en montagne

Une jeune femme en vacances à Mensac, partie randonner dans les pistes de Creyers, s'est retrouvée au bord d'une falaise. Impossible de remonter par ses propres moyens ! Par chance, le portable passait ! Elle a pu signaler sa position exacte.

Les pompiers du secours en montagne de la Drôme sont intervenus rapidement. Cette unité est constituée de pompiers basés dans des casernes de toute la Drôme. Parmi eux, deux pompiers de la caserne de Châtillon, Renaud Chaix et Florent Civalleri, sont formés à ce genre de secours.

Les recherches ont duré deux bonnes heures et les pompiers ont dû poser un rappel pour arriver à sa hauteur. Un hélicoptère de la sécurité civile est ensuite venu hélitreuiller la randonneuse, puis

chaque pompier, et a déposé tout le monde dans un champ près de Mensac.

A cette occasion les pompiers ont pu tester la collaboration efficace entre les différents services engagés dans le secours en montagne ainsi que leur bonne coordination. Châtillon peut se réjouir de compter sur son territoire une unité de pompiers volontaires, très bien entraînés, capables de faire face à toutes les situations pouvant survenir dans notre territoire au relief accidenté.



## Annnonce :

L'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Châtillon Arts et Vigne aura lieu  
**le Samedi 31 octobre de 10h à 11h30 salle Kubnick**

*Respect des règles sanitaires et port du masque obligatoire.*

## 12 et 13 septembre, le Glandass'Trail

Pour cette 4e édition, 101 coureurs se sont mesurés le samedi 12 au plus long parcours de 82 km, intitulé "Pano-Vercors", tant ce parcours offre des paysages tout au long des crêtes depuis le col des Caux, Archiane, le Vallon de Combeau, le Mont Barral et le Jocou. C'est encore Benoît Girondel, double vainqueur de l'Ultra trail de la Réunion, qui a rejoint Châtillon le premier en 10 h et 22 mn. Le 2<sup>e</sup> Stéphane Deperraz est arrivé 1h16 mn après.



C'est dire la performance de Benoît Girondel.

Dans la même course la première féminine Francesca Canepa est arrivée 5<sup>e</sup> en 12h54mn : une performance remarquable, suivie par Aurélia Truel à 11 mn. Il faut aussi encourager le dernier sur la ligne, Lionel Granier, en 17h49mn.

Tous les concurrents ont dit avoir apprécié le parcours et les paysages tout en notant que la fin était vraiment difficile.

Le lendemain, le parcours de 17 km a vu Romaric Pelloux Tytgat triompher en 1h 23 mn, tandis que notre régional Jean-Vianney Daubelcour était 4<sup>e</sup> en 1h 31 mn. Sur le 37 km c'est un diois Jérôme Lassale qui s'impose en 4h 03mn.



Cette année il n'y avait pas de ronde des cabanons ! Une année particulière avec la crise sanitaire, mais tous les concurrents ont apprécié de pouvoir pratiquer leur sport dans d'aussi beaux paysages. Pour l'organisateur Jack Peyrat, c'est une réussite et une bonne publicité pour Châtillon-en-Diois et ses villages. Le Glandass'Trail s'inscrit progressivement dans le calendrier fourni des trails. On ne peut que souhaiter que les jeunes Châtillonnais et des moins jeunes s'impliqueront dans la prochaine édition.

## 20 septembre 2020, La Drômoise

Fin de saison sportive car après le Glandass'Trail, Châtillon a vu passer une des courses de la Drômoise ! Étaient proposés des circuits en mode "rando" dans le Vercors (la Drômoise en Vercors) le samedi 19 septembre et dans le Diois le dimanche 20 (la Drômoise classique).

Le circuit de 84 km passe traditionnellement par Châtillon où quelques braves bénévoles recrutés à la gymnastique volontaire, au club de tennis ou parce qu'il en faut proposent un ravitaillement aux



cyclistes randonneurs. Les adeptes du chrono n'ont pas le temps de s'arrêter !

Cette année, à cause du corona virus, le ravitaillement était limité à de la boisson.

C'est accompagnés par la musique d'Agnès Moulin à la harpe celtique, et Yunus Ornek au dulcimer, que les cyclistes se sont arrêtés, en petit nombre parce que beaucoup avaient pris avec eux des bidons.



Une année particulière mais encore une fois une fête pour les vélos.

Rendez vous est pris pour l'année prochaine !

Conception et réalisation : Mairie de Châtillon-en-Diois, 26410

Directeur de la publication : Eric VANONI

Rédaction de ce numéro : J.A. MALOD